

Arrêté portant composition de la Commission Administrative Paritaire (CAP) Catégorie C

Le Président,

Vu le décret n° 89-229 du 17 avril 1989 modifié relatif aux commissions administratives paritaires des collectivités territoriales et de leurs établissements publics,

Vu le Décret n° 2020-1533 du 8 décembre 2020 relatif aux commissions administratives paritaires et aux conseils de discipline de la fonction publique territoriale,

Vu les délibérations en date du 18 novembre et 15 décembre 2020 portant désignation des représentants du collège des collectivités et établissements publics aux CAP placées auprès du CDG18,

Vu les délibérations du conseil d'administration en date du 2 juin et 5 septembre 2022,

Vu le procès-verbal des élections en date du 8 décembre 2022 et la proclamation des résultats,

Vu les délibérations du conseil d'administration en date du 28 novembre 2023 et 20 juin 2024,

Considérant qu'il convient de désigner un représentant suppléant des collectivités et établissements publics,

Considérant qu'il convient de remplacer M. Stéphane LHUILLERY, représentant titulaire du personnel en raison de sa mise en disponibilité,

ARRÊTE

Article 1 : La composition de la CAP C placée auprès du Centre de Gestion du CHER s'établit comme suit :

Représentants des collectivités/établissements publics	
Titulaires	Suppléants
M. Daniel BONE Maire de COLOMBIERS	M. William PELLETIER Maire de CHATEAUNEUF SUR CHER
M. Pascal MARGERIN Maire de BLANCAFORT	Mme Marie-Christine BAUDOIN Maire de ST GERMAIN DU PUY
M. Francis BLONDIEAU Maire-Adjoint à ST AMAND MONTROND	M. Thierry PORIKIAN Président de la CDC du Pays de Nérondes
M. Bruno MARECHAL Membre de la CDC Arnon Boischaut Cher	M. Franck BRETEAU Maire de TROUY

REÇU EN PREFECTURE

le 02/02/2026

Application agréée E-legalite.com

M. Pierre GROSJEAN Vice-Président de la CDC de la Septaine	M. Christian ALLIER Maire-Adjoint à NERONDES
Mme Clarisse DULUC Maire d'ORVAL	M. Denis DURAND Maire de BENGY SUR CRAON
M. Jean-Marie DELEUZE Maire de VERNEUIL	M. Michel SAUVAGNAT Maire de TORTERON
Mme Bénédicte DUCATEAU Maire de JUSSY CHAMPAGNE	M. Pierre DUCASTEL Maire de la GUERCHE SUR L'AUBOIS

Représentants du personnel			
Titulaires		Suppléants	
M. Patrick LECLANCHE Agent de Maîtrise Principal à MEHUN SUR YEVRE	FO	Mme Colette COULEON Agent de Maîtrise à AUBIGNY SUR NERE	FO
M. Frédéric RADUGET Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} Classe à ST AMAND MONTROND	FO	M. Christophe CHARETTE Brigadier-Chef Principal de PM à AUBIGNY SUR NERE	FO
Mme Delphine COURTOT Adjoint Technique Principal 1 ^{ère} Classe à ST AMAND MONTROND	FO	M. Daniel LAUGERAT Adjoint Technique Principal 1 ^{ère} Classe à ST DOULCHARD	FO
M. Pascal JAUBIER Agent de Maîtrise Principal à ST FLORENT SUR CHER	CGT	Mme Alexandra GODARD Adjoint Technique à BEFFES	CGT
Mme Sandrine CHALONS Adjoint d'Animation Principal 1 ^{ère} Classe à BELLEVILLE SUR LOIRE	CGT	Mme Virginie CHARRON Adjoint Administratif Principal 2 ^{ème} Classe à BEFFES	CGT
Mme Jennifer LEMOINE-TAIOCCHI Adjoint Administratif Principal 2 ^{ème} Classe à BEFFES	CGT	M. Pascal AUBIN Adjoint Technique Principal 2 ^{ème} Classe à LA GUERCHE SUR L'AUBOIS	CGT
M. Morgan MAUZET Adjoint Technique à RIANES	CFDT	Mme Noëlle PAROU Adjoint Technique à la CDC Terres du Haut Berry	CFDT
Mme Yoannie HOUSTIN Adjoint Administratif et Technique ppal 1 ^{ère} Cl à ST GERMAIN DU PUY	CFDT	Mme Sonia GAUDRY Adjoint Administratif Principal 2 ^{ème} Classe à ST GERMAIN DU PUY	CFDT

Article 2 : Le présent arrêté prend effet à compter de l'accomplissement de la 1^{ère} mesure de publicité suivante : affichage ou publication au recueil des actes administratifs.

Article 3 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours administratif auprès du Président du Centre de Gestion dans les deux mois suivant la date d'accomplissement des formalités de publication. Il peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif d'Orléans, dans le même délai, ou le cas échéant, dans les deux mois suivant le rejet du recours administratif. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet <http://www.telerecours.fr>

Article 4 : La Directrice Générale des Services est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Plaimpied-Givaudins, le 23/01/2026

Le Président,




Pierre DUCASTEL

REÇU EN PREFECTURE

le 02/02/2026

Application agréée E-legalite.com

99_AU-018-281800144-20260123-ARRETECAPC_